



DÉLIBÉRATION N°2026-24

Séance du jeudi 2 avril 2026

LE 2 AVRIL 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 27 MARS 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	19
Présents	16
Votants	19

Présents : M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, M. Dominique BARIL, Mme Zahia BOUKTAB, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, M. Laurent VIAL, Mme Sylvie MEURIOT, Mme Aurore CLEMENT, Mme Jessica LAUVERGEON, M. Nicolas ANTHERIEU, Mme Chrystelle FAURE, M. Mickaël CHAPELLE GARCIA, Mme Lisa BRISSAC, Mme Eloise BURR.

Pouvoirs :

M. Serge SERRA avait donné pouvoir à M. Philip VALANDRO,
Mme Caroline LEEMANS avait donné pouvoir à Mme Zahia BOUKTAB,
Mme Laura PAUTLER avait donné pouvoir à Mme Chrystelle FAURE

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Eloise BURR

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de désigner un Correspondant défense au sein de l'assemblée délibérante en application des dispositions de la Circulaire 2004 -001395 du Ministre des Armées en date du 24 janvier 2004.

Le Correspondant défense aura pour mission de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental. Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte.

Le Correspondant défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Cette fonction peut conduire le conseiller municipal à se déplacer dans le Département, notamment, pour participer à des réunions d'information que le Délégué militaire départemental organisera.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de M. Philip VALANDRO en qualité de Correspondant Défense.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :


POUR : 19 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Eloise BURR
Secrétaire de séance



Gilles CUSIN
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 03/04/2026

et de sa publication le 03/04/2026

et/ou de sa notification le _____